

Image not found or type unknown



Recours à un huissier : frais à ma charge?

Par **nb25**, le **16/04/2008 à 12:55**

Bonjour,
On m'a conseillé de passer par un huissier pour assigner celui qui m'a vendu ma voiture devant le tribunal d'instance pour que la vente soit déclarée nulle suite à une usurpation d'identité.
Les frais d'huissier seront-ils à ma charge?

Par **gloran**, le **18/04/2008 à 15:58**

Oui, mais suite à jugement du tribunal ils pourront être remboursable par la partie condamnée.